

**PROCES-VERBAL  
DESCRIPTIF**

**L'AN DEUX MIL VINGT  
ET LE VINGT-DEUX JUIN**

**A LA REQUETE :**

**Syndicat des copropriétaires du 7 rue Gaspard Philippe**, représenté par son Syndic en exercice, Madame Martine GUIONNET sous l'enseigne FLASH IMMOBILIER sis 28 rue Boudet 33000 BORDEAUX,

Qui fait élection de domicile en la **SELARL DUCOS-ADER / OLHAGARAY & ASSOCIES**, en la personne de Maître Marie-José MALO, Avocat au Barreau de BORDEAUX, 26 Place des Martyrs de la Résistance 33000 BORDEAUX, laquelle se constitue pour le requérant sur les présentes poursuites de saisie-immobilière.

**Agissant en vertu de :**

- Un jugement rendu par le Tribunal d'Instance de Bordeaux en date du 13/06/2017,
- Un commandement aux fins de saisie immobilière signifié en date du 13/12/2019.

En conséquence et déférant à cette réquisition,

**Je, Laurent VIDARD**

Huissier de Justice associé au sein de la SAS BOCCHIO ET ASSOCIES, sis la résidence de BORDEAUX (33070), y demeurant 185 Cours du Médoc,

**Me suis transporté ce jour, 7 rue Gaspard Philippe 33000 BORDEAUX.**

Là étant, en présence de :

- Madame Laurence EMBERGER, témoin
- Monsieur Pierrick MOUSSEAU, témoin
- La société ALLO DEPANN'HEURE, serrurier,
- La société ETIC, diagnostiqueur,

J'ai procédé aux descriptions suivantes :

Le bien dont il s'agit est un appartement situé au dernier étage d'un immeuble en pierre de 5 étages à proximité de la Place des Capucins à Bordeaux. Il y a un appartement par étage.

Il s'agit du lot n° 9 représentant les 156 / 1254° de la propriété de cet immeuble cadastré DO 202.

La superficie totale de cet appartement est précisée dans le rapport de métrage établi ce jour même par la société ETIC et annexé au présent PV.

Les **parties communes** sont en mauvais état général, particulièrement au 5<sup>e</sup> étage, étage de situation de l'appartement dont il est question.



L'appartement dont il est question est actuellement inoccupé.

On y accède par une porte menuiserie bois en très mauvais état qui donne sur une **pièce principale** elle-même donnant sur un puit de jour. Une cheminée est présente dans cette pièce. L'ensemble est en particulier mauvais état. Il n'existe plus de séparation entre cette pièce et le puit de jour.



Sur la droite de cette pièce au niveau de l'entrée, il y a une petite porte donnant sur ce qui pouvait être les **toilettes**, actuellement obstruées par des gravats. Cet espace communique avec une fenêtre sur une **petite pièce** dont on accède par une porte sur le palier.





Dans le prolongement de la pièce principale, et en direction de la rue, il y a un **petit couloir de desserte** en mauvais état général.



Sur la droite, il y a une salle d'eau totalement délabrée.



Au fond de ce couloir et donnant sur la rue il y a une première chambre en mauvais état général avec une petite cheminée.



Sur la gauche du couloir et donnant sur la rue il y a une autre chambre en très mauvais état général avec une petite cheminée. Le parquet est partiellement arraché.



**Observations générales :**

Il n'y a plus ni eau ni électricité et l'ensemble de l'appartement est insalubre.



L'annexion de photographies et de documents me dispense d'une plus ample description.

Telles sont les constatations que j'ai pu faire pour servir et valoir ce que de droit.

Sous toutes réserves, dont acte.

**COUT : DEUX CENT QUATRE VINGT NEUF EUROS ET  
VINGT DEUX CENTIMES**

Honoraires Article L444-1 Com	220,94
Déplacement Art A444-48 Com	7,67
TVA (20%)	45,72
Sous-total	274,33
Taxe Article 302 bis Y du CGI	14,89
<b>TOTAL TTC</b>	<b>289,22</b>

